

Réf. : MFP/15022620

Lausanne, le 27 septembre 2017

Gains immobiliers réalisés par des agriculteurs, nouvelles règles d'imposition et Directive du Conseil d'Etat

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Comme vous le savez sans doute, la jurisprudence du Tribunal fédéral rendue fin 2011 a entraîné une forte aggravation de la charge fiscale des agriculteurs en soumettant bon nombre de gains immobiliers à l'imposition sur le revenu (Confédération, Canton, Communes) ainsi qu'à l'AVS, alors qu'ils n'étaient soumis qu'à l'impôt sur les gains immobiliers.

Après 6 ans de discussions, le Parlement fédéral a décidé de ne pas modifier la législation fédérale, malgré diverses interventions, en particulier du Grand Conseil et du Conseil d'Etat vaudois.

Ce dernier a ainsi été amené à publier une directive (cf. annexe) prévoyant des allègements de l'impôt sous forme de remise partielle, dégressive et limitée dans le temps du supplément d'impôt entraîné par les arrêts du Tribunal fédéral.

Le canton va appliquer cette directive d'office pour l'impôt cantonal, vous êtes libres de suivre ou non la directive pour l'impôt communal.

Nous vous remercions dès lors de nous faire savoir, à votre plus proche convenance, si vous acceptez que l'ACI applique la directive pour l'impôt cantonal et communal, respectivement de l'appliquer vous-même si vous percevez l'impôt communal, ou si vous souhaitez une autre solution.

Nous vous invitons à répondre soit par courriel à l'adresse suivante : bernard.pouly@vd.ch, soit à l'adresse postale suivante : Direction générale de la fiscalité, Division perception et finances, Route de Berne 46, 1014 Lausanne.

En vous remerciant de votre obligeance, nous vous prions d'agréer, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Vincent Grandjean

Annexes

- Directive du Conseil d'Etat du 6 septembre 2017
- Communiqué de presse du 19 septembre 2017
- Présentation 19 septembre 2017_fiscalité agricole